



L'INDÉPENDANCE QUI NOUS RASSEMBLE

Réponse au
CSEC le 24/06

NOS REVENDICATIONS

Révision de la RVP et prime « COVID »

La Direction est toujours en réflexion sur ces 2 sujets... espérons un aboutissement rapide afin de récompenser les efforts accomplis et l'engagement constant du personnel de LCL dans ce contexte de crise.

FO LCL revendique l'attribution d'une prime « COVID » significative mais LCL est à la traîne comme toujours derrière BNPP et SG qui l'ont déjà accordé à leurs salariés.

Révision de l'accord télétravail

Le Groupe a décidé que l'ensemble des accords télétravail devait être révisé en septembre.

FO LCL espère que ses demandes non satisfaites en décembre 2019 le soient enfin en septembre !

Répondez à l'enquête en cours afin de faire connaître vos desiderata.

Forfait mobilité

Un décret datant du 9 mai permet la mise en place par les employeurs d'un forfait autorisant ces derniers à rembourser leurs salariés des frais liés à l'utilisation de moyens de transports plus écolo-responsables comme le vélo ou le co-voiturage, et ce dans la limite de 400€ annuels par salarié pour bénéficier de l'exonération de charges sociales et fiscales.

Malgré les demandes répétées de **FO LCL** et bien qu'elle y soit favorable, la Direction ne souhaite pas le mettre en place pour l'instant.

Un comble pour le sponsor du Maillot Jaune !

Révision de l'accord intéressement

FO LCL demande cette révision (qui doit être faite impérativement avant fin août) afin de tenir compte de la situation actuelle.

En effet, si le seuil de déclenchement à 530 M€ est maintenu, le risque de ne pas avoir d'intéressement en 2021 sur les résultats 2020 est très fort.

Indemnité télétravail

FO LCL considère que la Direction doit prendre en charge les frais engendrés par le travail à distance comme l'y oblige l'accord national interprofessionnel de 2005 relatif au télétravail en son article 7.

En effet, bien que l'accord télétravail LCL stipule qu'aucun frais n'est pris en charge, l'article 1 précise « *ne sont pas prises en compte les situations exceptionnelles ou d'urgence où le salarié peut être autorisé à exercer son travail à distance (grèves des transports, épisodes de pollution, intempéries, pandémie, etc...)* »



Pont du 14 juillet

FO LCL réitère sa demande de pont du 14 juillet, en faisant du lundi 13 juillet un jour de fermeture collective contre la pose d'un jour de RTT (d'autant que nous en avons 1 de plus cette année).

Ce pont accordé correspondrait pleinement à la volonté de la Direction de faire prendre le maximum de congés avant septembre, d'autant que les fermetures d'agences ne semblent plus être un problème cet été.



Déclaration FO lors du CSE du 12 juin

Le 4 juin 2020 a été faite au CSE de GPNO une information en vue d'une consultation sur le projet de poursuite du plan de déconfinement du LCL.

La direction s'est toujours refusée à nous informer et nous consulter localement lors de la 1ère phase. Il s'agit donc ici de la 2ème phase de déconfinement.

C'est dans ce contexte que cette information au sein de notre CSE a finalement été programmée le 4 juin, en réaction à l'avis motivé et unanime du CSEC qui la réclamait dans toutes les régions pour pouvoir se positionner en connaissance de cause.

Ainsi et si tout au long de cette crise sanitaire la direction a refusé de nous associer à sa gestion et est souvent restée sourde à nos alertes et à nos propositions, nous étions enfin à même de pouvoir espérer faire entendre notre voix. Nos avis et nos préconisations ne sont ni plus ni moins que le fruit des remontées des salariés, souvent déçus et inquiets face aux informations variant d'une direction à l'autre.

Force est de constater que les événements sur cette seconde phase ne se déroulent pas ainsi.

Si la volonté d'un retour progressif à un dispositif commercial pleinement opérationnel et une intensification des collaborateurs sur site, est légitime socialement et économiquement celui-ci devait se faire selon un calendrier et un parcours social déterminé ainsi qu'après consultation obligatoire et légale des élus de notre CSE.

Au contraire, sans entendre les remarques des élus lors de cette information et sans attendre la consultation du 12 juin, certaines mesures projetées se sont imposées à nos collègues dès le 8 juin. Mesures qui ont connu un champ d'action encore plus large et toujours anticipé après la publication du COMEX le 9 juin au soir, qui elle aussi ignore la consultation du CSEC du 16 juin et un retour à la normale programmé au plus tard le 30 juin et au plus tôt le 17 juin de façon progressive.

Les élus FO GPNO comprennent aujourd'hui que ces informations/consultations des 4 et 12 juin sur leur périmètre ne sont que mascarades organisées par la direction dans l'unique but de donner le change à une demande du CSEC qui s'avère dans les faits non respectée.

La politique du LCL s'appuie sur 5 engagements que la direction n'a de cesse d'ignorer.

Cultiver la confiance :

Comment faire confiance à une Direction qui fait fi du maintien du télétravail et de la vigilance particulière dans les départements orange, principes de la 2ème étape du plan de déconfinement COVID 19 du gouvernement, en intensifiant et en accélérant le retour des salariés sur site, avec un libre accès aux clients dans les agences.

Comment faire confiance à une Direction qui ne respecte pas la poursuite de son plan de déconfinement applicable à partir du 17 juin et jusqu'au 30 juin en mettant en place dès le 8 juin l'arrêt des rotations, en permettant les rendez-vous physiques en agences alors même que la plupart ne sont pas suffisamment dotées en plexiglas.

Que dire d'une direction, qui dès le 17 mars n'a eu de cesse d'ignorer les représentants du personnel, de leur mentir et de bafouer le dialogue social.

Agir en responsabilité :

Alors que l'IDF est en zone orange, que le virus circule toujours, que la vigilance est de mise, la direction de LCL annonce la levée des rideaux dans les agences, sans même attendre le 21 juin, date d'annonce des prochaines directives gouvernementales pour la phase 3 du déconfinement. Quid de sa responsabilité de préserver et maintenir la bonne santé de ses salariés dont elle est responsable tant sur un plan légal que moral.

Être animé par l'esprit de service :

Les salariés de LCL n'ont eu de cesse d'être animés par l'esprit de service, leur engagement auprès des clients a été total dès le 17 mars et ce quel que soient les conditions. Que cela soit en télétravail ou en agence, ils ont répondu présents, ne ménageant ni leurs efforts, ni leur temps pour répondre aux attentes des clients. Qu'en est-il de la reconnaissance par la direction de l'esprit de service constant de ses salariés exposés à un risque sanitaire élevé ?

Favoriser l'initiative et l'innovation :

La Direction du LCL fait preuve d'initiative en précipitant un retour à la vie d'avant... et d'innovation en transformant nos agences en potentiel lieu de circulation du virus.

Viser la performance :

La direction, en précipitant un déconfinement total, n'a qu'une hâte, rattraper la baisse des résultats commerciaux. Pourtant la performance, pendant toute cette crise sanitaire, était présente et les salariés de LCL ont fait preuve de réactivité, d'adaptabilité et de performance.

Il est donc impératif que la direction en prenne toute la mesure en intégrant les problématiques de crise encore existantes en termes d'organisation et de santé au travail et pas seulement en faisant de belles déclarations. Il apparaît ainsi nécessaire d'adapter leurs conditions de travail, leurs objectifs, leurs RVP et de les remercier par une prime COVID significative.

Dans de telles conditions de consultation à la fois tronquées sur la forme et sur le fond et entachées d'un irrespect réel de la législation ainsi que de l'expression et de la mission des représentants du personnel de notre CSE, les élus FO GPNO ne peuvent ni ne veulent se positionner sur un projet qui n'en est plus un et ne prendront pas part au vote.



Philippe BRULE, Patrice CASTILLO, Pascale FACHERO-AUBERT,
Véronique GAUDUFFE, Karine KOZLOFF, Stéphane LEMOINE, Isabelle MOREAU,
Michèle PADER, Philippe PETIAUX, Gérard REGNIER, Patrick SERAFINO.